

1 Ce dont la Société de l'Accord nous libère

* Note : Les éléments aliénants et nuisibles à l'environnement de notre société contemporaine de 2019 qui seront abandonnés dans la Société de l'Accord, et dont nous pouvons nous passer - avec joie et soulagement !

1.1 Autodestruction planifiée et assurée

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Planetary_boundaries

* Note : La société humaine n'est plus sur la voie de l'autodestruction. Elle n'ignore plus les lois des phénomènes naturels, sociaux et humains avec lesquels nous pouvons anticiper dès 2019 que de nombreux modes de consommation et de transformation sont incompatibles avec nos frontières planétaires, avec notre bien-être humain, et donc avec notre survie en tant que civilisation humaine (dans le sens fort du terme).

1.1.1 Satisfactions destructives des besoins humains

* Note : La satisfaction des besoins humains n'est plus orientée vers les moyens les plus gaspilleurs de ressources et les plus nocifs pour l'homme, la consommation n'est plus alimentée par le cycle : (1) consommation nocive, (2) action de réparation sur les symptômes provoquant une consommation additionnelle spécifique, (3) augmentation de la consommation. La consommation n'est plus orientée vers des moyens rapides, faciles et nuisibles pour satisfaire les besoins humains, destinés à maximiser la production et le revenu monétaire (et donc le PIB).

1.1.1.1 Physiologique

1.1.1.1.1 Homéostasie

* Lien : <https://en.wikipedia.org/wiki/Homeostasis>

* Note : Le logement n'est plus construit et équipé de sorte que la température interne varie entre 25°C en hiver et 18°C en été.

(voir:Logement) 1.1.1.1.2 Alimentation

* Les enfants et les adultes ne sont plus nourris avec un régime alimentaire malsain et non durable à base de viande (principalement du bœuf), de lait, de sucre et de graisse ajoutés, et de plats préparés et surgelés, achetés dans les supermarchés.

1.1.1.1.3 Boisson

* Note : Les boissons ne sont plus fournies dans des bouteilles ou des canettes jetables, et les boissons additionnées de sucre et de boissons alcoolisées ne sont plus considérées comme inoffensives. Leur consommation a chuté de façon spectaculaire.

1.1.1.1.4 Sommeil

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Shift_work

* Note : Le travail posté ou le travail selon des horaires atypiques n'est plus une caractéristique permanente de la vie professionnelle d'une personne. Le bruit de la circulation automobile et aérienne, ainsi que celui des équipements de plein air, a été considérablement réduit. La qualité du sommeil n'est plus détériorée par le bruit.

1.1.1.1.5 Élimination

* Note : Les eaux usées ne peuvent plus être rejetées dans l'environnement sans traitement, quel que soit l'endroit où se trouve l'installation sanitaire.

1.1.1.1.6 Logement

1.1.1.1.6.1 Vêtements

* Note : Les vêtements ne sont plus des articles de mode à usage unique, jetables, faits de fibres synthétiques non renouvelables et non recyclables, qui sont conçus pour s'adapter aux mannequins anorexiques et pour donner à toute autre personne normalement construite l'impression d'être en surpoids et laide. Les vêtements ne sont plus des articles à très bas prix fabriqués dans des conditions sociales et environnementales de travail indignes.

1.1.1.1.6.2 Logement

* Note : Le logement n'est plus fait dans la majorité des maisons individuelles individuelles de plain-pied en béton sans isolation mais avec un chauffage et une climatisation électrique surdimensionnés à combustibles fossiles, et de larges fenêtres exposées plein sud sans protection extérieure.

1.1.1.1.6.3 Aménagement urbain

* Lien :

https://en.wikipedia.org/wiki/Urban_heat_island

* Note : Les habitations ne sont plus situées dans des zones suburbaines sans fin qui cumulent l'isolement social et physique de la vie rurale avec le bruit, la congestion et la pollution des milieux urbains, et où aucun autre moyen de transport que l'automobile n'est prévu. Les parents ne sont plus obligés de passer la majeure partie de leur journée à faire le taxi pour leurs enfants et adolescents d'une activité à la suivante. Dans les zones urbaines denses, les rues ne sont plus des déserts minéraux stockant la chaleur solaire pendant le jour et empêchant les températures de tomber à des températures supportables la nuit (phénomène "îlot de chaleur urbain").

1.1.1.1.1.7 Hygiène

* Note : Le chauffage de l'eau chaude sanitaire n'est plus assuré par les combustibles fossiles.

1.1.1.1.1.8 Vie privée

* Note : Les données personnelles ne sont plus un bien industriel extorqué par les monopoleurs numériques à des consommateurs inconscients, qui attirent ces derniers en leur promettant de bénéficier de services apparemment "gratuits", puis vendus à des annonceurs avides désireux de manipuler les consommateurs en exploitant leurs faiblesses les plus profondes. (voir:Données personnelles)

1.1.1.1.2 Mouvement

* Note : Le transport de personnes ne dépend plus principalement de la voiture particulière qui gaspille, pollue, est dangereuse, bruyante et destructrice pour le climat ; le transport professionnel de personnes à des réunions ou conférences n'est plus le prétexte pour un tourisme de luxe à grande vitesse basé sur un transport aérien bruyant et à forte intensité de carbone, et payé par l'employeur ou par les contribuables.

1.1.1.1.2.1 Déplacements domicile-travail en milieu

rural

* Note : Dans les zones rurales, le système de transport pour les déplacements domicile-travail n'est plus basé sur l'utilisation exclusive de la voiture particulière, les services d'autobus publics étant lents, rares, inconfortables et peu sûrs - et donc utilisés uniquement par les très pauvres, les très jeunes ou les très vieux n'ayant aucune autre alternative.

1.1.1.1.2.2.2 Déplacements domicile-travail en milieu

urbain

* Note : Les déplacements urbains ne sont plus essentiellement basés sur l'utilisation de la voiture particulière coincée dans des embouteillages interminables, bruyants et polluants.

1.1.1.1.2.3 Dans les voyages intracontinentaux

* Note : Les déplacements longue distance à l'intérieur d'un continent (en particulier en Europe) ne sont plus effectués par des compagnies aériennes à bas prix ne payant pas de taxes sur leur kérosène, ne payant pas de cotisations sociales pour leur personnel, et dont la principale source de revenus est d'être subventionnées par les autorités locales pour relier leur circonscription à leur réseau. Les gens ne prennent plus un week-end pour un "city trip" à l'autre extrémité du continent.

1.1.1.1.2.4 Dans les voyages intercontinentaux

* Note : Les voyages intercontinentaux utilisant le transport aérien avec ses émissions élevées de gaz à effet de serre ne sont plus monnaie courante pour les vacances ou les affaires. Les gens ne prennent plus une semaine de congé à une plage sur un autre continent - quand des plages similaires sont disponibles à la maison.

1.1.1.1.2.5 Fuir le danger

* Note : Les personnes et les familles exposées à un danger menaçant leur vie ou leur intégrité (par exemple en raison d'une guerre civile ou extérieure, de troubles sociaux, de catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre ou de catastrophes d'origine humaine telles que les changements climatiques) ne sont plus sans défense face à des passeurs brutaux et extorquants d'argent.

1.1.1.1.2.6 Rechercher de meilleures conditions de vie

* Note : Le mouvement des personnes entre les

juridictions n'est plus un mélange chaotique de règles brutales et inapplicables, d'évasion des responsabilités par tous les gouvernements impliqués (dans les pays source et de destination) et de concentration dramatique des problèmes dans certaines zones géographiques.

1.1.1.1.3 Appartenance sociale

1.1.1.1.3.1 Amour / amitiés

* Note : L'amour et les amitiés ne sont plus des exercices hypocrites où les faibles tentent d'obtenir des avantages économiques ou sociaux des puissants, en vendant essentiellement leur âme ou leur corps (ou les deux).

1.1.1.1.3.2 Membres

* Lien : <http://www.mariewinn.com/plugin.htm>

* Note : Les personnes n'ont plus besoin de regarder le même contenu vidéo (à la télévision, sur des tablettes ou sur des smartphones) pour se sentir connectées aux autres, et donc ne détruisent plus leurs capacités à se concentrer, à apprendre, à ressentir de l'empathie et à communiquer avec les autres. Les citoyens ne doivent plus se connecter aux foules brutales construites selon un modèle "nous" vs "eux", comme le sexe, les groupes nationaux ou ethniques, les clubs de supporters de football ou les clients d'une marque, pour se sentir forts et sûrs d'eux.

1.1.1.1.4 Confiance en son avenir

* Note : Les gens ne sont plus dans un état permanent de peur, de stress et d'anxiété, où ils sentent qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes et sur leurs proches parents et alliés.

1.1.1.1.4.1 Sécurité contre la violence interne

* Note : Les causes profondes de la violence sociale, à savoir les inégalités, la peur et l'humiliation, ont essentiellement disparu. La sécurité n'est plus gérée par une escalade de la violence entre des forces de police de plus en plus intrusives, brutales et irresponsables et des pauvres toujours plus désespérés et abandonnés.

1.1.1.1.4.2 Sécurité contre la violence extérieure

* Note : L'ordre international n'est plus maintenu par l'intrusion armée de mercenaires des pays riches, souvent perçus comme néocoloniaux, dans les régions pauvres et instables du monde : les populations des régions pauvres frappées par les sécheresses et les catastrophes naturelles qui mettent la vie en danger, conséquences du réchauffement climatique, ne sont pas laissées seules, sans autre ressource que la violence (ou "terrorisme") pour prendre en charge leurs problèmes, l'allocation des ressources naturelles essentielles ne se faisant plus au détriment des riches et des puissants.

1.1.1.1.4.3 Sécurité contre les catastrophes naturelles

ou d'origine humaine

* Note : Les populations ne sont plus laissées seules et impuissantes en cas de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, espérant une intervention opportune et appropriée d'un État débordé, en sous-effectif et sous-financé pour les prendre en charge.

1.1.1.1.4.4 Sécurité contre les accidents / maladies

* Note : Les maladies chroniques liées au mode de vie (cardiovasculaires, cancer, diabète de type II, troubles mentaux) ne sont plus propagées par les facteurs suivants : * une alimentation essentiellement basée sur la viande, les graisses animales et les sucres ajoutés * la sédentarité * le stress chronique au travail dû à la précarité, des horaires de travail atypiques et un isolement social * vide de sens des personnes bloquées sur les médias sociaux devant leur smartphone * une société violente, hostile et inégalitaire où chacun a toujours peur des autres. Les pauvres ne sont plus sanctionnés pour ne pas avoir le " mode de vie sain " que tous les aspects de leur vie et de leur environnement les empêchent d'exercer. Les données de santé ne sont plus appropriées de manière privée par les monopoles numériques qui les fournissent aux compagnies pharmaceutiques en concentrant leurs efforts d'innovation sur les maladies des riches.

1.1.1.1.4.5 Sécurité contre la perte de capacité

* Note : La capacité physique et mentale des personnes n'est plus détériorée rapidement par les mêmes facteurs que ceux qui causent les maladies chroniques liées au mode de vie : les gens ne sont plus laissés seuls pour épargner en prévision du risque de perte de capacité pendant

la vieillesse, ou en cas d'invalidité ou de maladie.

1.1.1.1.5 Apprendre

1.1.1.1.5.1 A propos des autres cultures

* Note : Les étudiants ne concentrent plus leur temps et leurs efforts sur l'apprentissage d'une seule langue et d'une seule culture, celle qui sera à la base de la communication internationale en 2019, l'anglais.

(voir:Débat équitable) 1.1.1.1.5.2 A tous les âges

(voir : Éducation) 1.1.1.1.6 Estime de soi et réalisation de soi

* Note : Les gens ne recherchent plus l'estime de soi et la réalisation de soi en consommant et en exposant des produits de luxe coûteux et ostentatoires, où ils tentent désespérément de démontrer aux autres et à eux-mêmes qu'ils appartiennent aux riches et aux puissants.

1.1.1.1.6.1 Travail insignifiant

* Note : Les gens ne sont plus désengagés d'un travail qui l'est : (1) dénuée de sens et visant la satisfaction exclusive des actionnaires abscons et cupides, (2) effectuée dans le cadre de relations sociales dures et brutales entre collègues et avec la hiérarchie, sous la menace permanente d'être licencié du jour au lendemain, (3) dans de mauvaises conditions matérielles de travail, et (4) mal payé.

1.1.1.1.6.2 Exclusion du processus décisionnel

* Note : Les gens ne se sentent plus démunis et négligés dans la prise de décision à toutes les échelles. Ils n'ont plus le sentiment que les décisions sont prises au-dessus de leurs têtes, dans des cercles opaques où seuls les riches et les puissants ont accès aux bénéfices exclusifs de quelques-uns, et sans considération pour leurs besoins.

1.1.1.1.6.3 Activités artistiques et physiques

* Note : La liberté artistique n'est plus le prétexte pour nuire aux humains, à leur sensibilité, à leurs émotions et à leur intégrité neurologique, au nom du profit ; l'exercice physique est moins un "sport" qui se nourrit de compétition, et donc plus un show business, un outil de propagande pour une idéologie de compétition et un support publicitaire.

1.1.2 Détruire le monde

* Note : Les organisations qui concentrent les capacités techniques et institutionnelles pour transformer le monde ne sont plus des sociétés dont le seul but est le profit des actionnaires, et qui trop souvent prospèrent sous le modèle économique suivant : (1) l'appropriation privée d'un capital créé par la nature (par exemple, les ressources naturelles) ou par d'autres (par exemple, une main-d'œuvre bien formée quittant le système éducatif public) ; (2) la destruction de ce capital et la distribution du produit aux actionnaires avides ; (3) l'appropriation du capital non encore exploité.

(voir:Par les entreprises) 1.1.2.1 Information

* Lien : <https://doi.org/10.1038%2F530144a>

* Note : L'illusion a disparu que la croissance exponentielle rapide des performances de l'électronique depuis les années 1960 (connue sous le nom de "loi de Moore") va durer pour toujours, le rythme des changements technologiques ne devant plus être en permanence "exponentiel" ou "disruptif". Les changements technologiques dans le secteur de l'électronique ne sont plus le prétexte pour prétendre que l'avenir est intrinsèquement imprévisible, et donc que la réglementation est à la fois inutile et nuisible.

1.1.2.2.1.1 Logiciels

* Note : Le logiciel n'est plus une propriété privée, détenue par des sociétés à but lucratif, et protégée par un système de "droits d'auteur" rapidement rafistolé qui fournit en effet un loyer éternel pour une innovation ponctuelle (car il dure 70 ans après la mort du dernier auteur d'une œuvre collective, ce qui, dans le cas des salariés dans une société qui sont constamment renouvelés, signifie pour toujours).

1.1.2.2.1.2 Données

1.1.2.2.1.2.2.1 Données personnelles

* Note : Les données personnelles ne sont plus un bien extrait de personnes dans le cadre de "conditions générales unilatérales", dans lesquelles le consentement à toute utilisation des données personnelles est donné en échange de l'accès à un service prétendument "gratuit".

1.1.2.2.1.2.2 Données non personnelles, générées
par machine

* Note : L'accès aux données non personnelles, générées par machine, n'est plus approprié par les monopoles numériques. Ces monopoles numériques ne sont plus en situation d'être les seuls capables de générer des machines basées sur l'Intelligence Artificielle à partir de ces données, pour le pilotage, l'entretien ou l'amélioration de ces machines. Ils ne sont plus en situation d'extraire un loyer permanent de l'ensemble du secteur industriel.

1.1.2.2.1.2.2.3 Comptabilité

* Lien :

<https://www.ifrs.org/groups/international-accounting-standards-board/>

* Note : La comptabilité n'est plus une tâche fastidieuse, complexe et partiellement arbitraire, maîtrisée par quelques-uns pour se soustraire aux obligations sociales et fiscales des riches et des puissants ; les règles comptables ne sont plus définies par des organismes privés, démocratiquement irresponsables comme l'International Accounting Standards Board, avec le seul mandat de décrire la valeur d'une société si elle devait être liquidée immédiatement, pour les besoins des marchés boursiers rapides (et sans considération pour la nature à long terme des actifs et passifs).

1.1.2.2.1.2.2.4 Formulaires administratifs

* Note : Les interactions avec

l'administration ne sont plus une charge pour les responsables des organisations (par exemple les PME). Ce fardeau n'est donc plus une excuse pour ces mêmes personnes pour refuser de réglementer.

1.1.2.2.1.3 Télécommunications

* Note : Les réseaux de télécommunications fixes et mobiles ne sont plus saturés par d'énormes volumes de flux vidéo dénués de sens, ce qui oblige les réseaux à être surdimensionnés de manière flagrante.

1.1.2.2.1.4 Intermédiation

* Note : Les plates-formes numériques

intermédiaires qui mettent en relation des entités entre elles (fournisseurs d'informations avec des utilisateurs, consommateurs ou clients professionnels avec des fournisseurs, personnes célibataires par amour ou par relations,...) ne sont plus des monopoles privés à but lucratif. Le logiciel d'appariement, et la façon dont il considère les préférences exprimées par les utilisateurs, n'est plus un logiciel propriétaire et opaque, destiné à maximiser les profits du propriétaire de la plate-forme, et non les intérêts des utilisateurs.

1.1.2.2.1.5 Conception du produit

* Note : La conception de biens industriels n'est plus une prolifération de variations insignifiantes et inutiles de "style", dont le seul but est de permettre aux consommateurs de marquer leur statut social (prétendu ou réel) dans une société inégale, et sans considération de fonctionnalité, de facilité d'utilisation ou d'usage des ressources naturelles. (voir:Entre entités privées)

1.1.2.2.2 Fourniture d'énergie fixe

1.1.2.2.2.1 Réseau électrique

* Note : Le réseau électrique ne dépend plus des combustibles fossiles pour sa production de base et pour sa capacité à répondre à la demande de pointe.

1.1.2.2.2.2 Chauffage domestique et tertiaire

* Le chauffage de l'eau du robinet dans les maisons et les bâtiments tertiaires n'est plus assuré par des chauffages à combustibles fossiles.

1.1.2.2.2.3 Climatisation

* Note : Les bâtiments ne sont plus équipés de climatiseurs électriques qui consomment de l'électricité, sont bruyants et contiennent de puissants gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement de la planète en s'échappant lors de l'utilisation et lors des déversements négligents à la fin de la vie.

1.1.2.2.2.4 Cuisson

* Note : La cuisson est rarement effectuée à haute température (par ex. friture, cuisson au wok, barbecue) sur des sources d'énergie intenses (gaz, cuisinières électriques, charbon de bois) en plein air,

ce qui est à la fois un gaspillage de nutriments alimentaires et d'énergie.

1.1.2.2.3 Matière

* Note : Les processus de transformation effectués sur des matières inertes et non vivantes ne sont plus des changements irréversibles ne laissant aucune alternative à la mise en décharge ou à l'incinération en fin de vie du produit car ses composants ne peuvent plus être séparés. Les appareils ménagers, les ordinateurs, les machines professionnelles, les vêtements) ne sont plus des produits jetables conçus pour ne pas être entretenus, réparés, réutilisés ou recyclés et pour durer juste au-dessus de la période de garantie légale (et pour être simplement remplacés par un nouvel article dans le cas fréquent où ils échouent avant cette date), dans un processus d'obsolescence planifié. La responsabilité du fabricant ne peut plus être éludée en se cachant derrière des couches de sociétés écrans successives : les stocks de produits ne sont plus empilés jusqu'à la livraison rapide, avec le risque qu'ils soient jetés si la demande prévue ne se concrétise pas.

1.1.2.2.3.1 Matériaux

1.1.2.2.3.1.1 Matériaux homéopathiques

* Note : Les matériaux homogènes dont sont faits les biens matériels (métaux, plastiques, verre, produits chimiques, fibres synthétiques) ne sont plus extraits des mines, gisements de pétrole ou carrières dans un flux linéaire conduisant à la génération de déchets. Leur composition et leur couleur ne sont plus infiniment diversifiées, ce qui fait de toute opération de recyclage un mélange incontrôlé de nombreux composants non spécifiés qui détériorent la pureté (et donc la qualité et la performance) du matériau recyclé obtenu, ce qui fait que l'opération est davantage une spirale "down-cycling" vers une qualité toujours inférieure, plutôt qu'un recyclage authentique et éternel.

1.1.2.2.3.1.1.2 Matériaux composites

* Lien :

https://en.wikipedia.org/wiki/Composite_material

* Note : Les matériaux composites ne sont plus des combinaisons irréversibles de matériaux inséparables, qui ne trouvent plus d'autre utilisation en fin de vie que d'être mis en décharge ou incinérés.

1.1.2.2.3.2 Mise en forme des pièces de matériau

1.1.2.2.3.2.2.1 Matériaux durs

* Remarque : Les chutes de matériaux durs (par ex. en métal ou en plastique) résultant du moulage ou de l'usinage (c'est-à-dire de l'enlèvement de matière de la pièce) ne sont plus contaminées par le lubrifiant et sont éliminées.

1.1.2.2.3.2.2.2 Textiles et matériaux mous

* Lien : <http://www.gemtex.fr/fields-of-research-2/human-centred-design/>

* Note : Les vêtements ne sont plus produits en série en prêt-à-porter, la pression sociale et publicitaire de la "mode" s'imposant aux consommateurs (quels que soient leurs goûts et leurs caractéristiques corporelles) pour créer le marché homogène et à grande échelle compatible avec ce modèle de production.

(voir : Vêtements) 1.1.2.3.3.3 Revêtement

* Lien : <https://en.wikipedia.org/wiki/Coating>

* Note : Le revêtement n'est plus irréversible, ce qui oblige à détruire ou à jeter tout le matériau en vrac, même si seule la fine pellicule du revêtement à la surface est détériorée.

1.1.2.2.3.4 Assemblage

* Note : L'assemblage des pièces n'est plus irréversible (par exemple par collage ou clipsage), de sorte que le démontage ne force plus à détruire les pièces assemblées.

1.1.2.2.4 Les êtres vivants non humains

1.1.2.2.4.1 Plantes cultivées

* Lien : <https://en.wikipedia.org/wiki/Hardpan>

* Note : Les plantes à usage humain et animal ne sont plus cultivées avec une utilisation massive de : (1) les engrais minéraux non durables (qui proviennent de la combustion du gaz naturel dans l'air pour obtenir de l'azote - générant ainsi des émissions de GES - et des mines de potasse et de phosphates) ; (2) les pesticides qui sont trop souvent toxiques

pour l'homme mais surtout détruisent toutes les formes de vie, et en particulier les insectes à la base des chaînes alimentaires et des processus de décomposition organique ; (3) le traitement mécanique lourd du sol et le labourage qui génère une "cuvette de charrue" étanche à l'eau ; et (4) l'irrigation non durable dans laquelle l'extraction illimitée de l'eau épuise les réserves d'eaux souterraines. Les forêts ne sont plus des monocultures ennuyeuses et fragiles d'espèces uniques à haut rendement, sujettes aux épidémies et aux feux de forêt.

1.1.2.2.4.2 Animaux de ferme

* Note : Les animaux de ferme ne sont plus élevés dans le seul but d'être consommés dans le cadre d'un régime alimentaire malsain. Elles ne sont plus cultivées dans des "usines d'élevage" massives dans des conditions inhumaines pour des raisons de réduction des coûts.

1.1.2.2.4.3 Vie sauvage

* Note : La flore et la faune sauvages locales ne sont plus en voie d'extinction massive en raison de l'utilisation combinée de pesticides, de la destruction et de la fragmentation de l'habitat en raison de l'artificialisation des terres, des espèces envahissantes externes et du changement climatique.

1.1.2.2.5 Transport des biens matériels

* Note : Les marchandises matérielles à l'intérieur d'un continent ne sont plus transportées presque exclusivement sur des camions polluants, bruyants, dangereux, inefficaces du point de vue énergétique et destructeurs du climat, même sur de longues distances à travers ce continent et pour livraison en zone urbaine, pour une logistique ininterrompue, directe, point à point et juste à temps. Les chauffeurs routiers ne sont plus les esclaves des temps modernes, soumis à une concurrence illimitée à la baisse des salaires et à des horaires de travail interminables, au détriment de leur santé et de la sécurité des autres. Le transport intercontinental n'est plus assuré par les navires pétroliers.

1.1.2.2.6 Les humains

* Note : Les humains ne sont plus soumis à la manipulation par la publicité ou le "nudging", qui s'attaque aux biais cognitifs (par exemple l'aversion pour la perte) et au cerveau reptilien et à ses réflexes primitifs de peur, faim, soif et désir sexuel.

1.1.2.2.6.1 Éducation

* Note : L'éducation n'est plus un bien réservé à une classe sociale aisée, qui l'utilise ensuite comme un outil pour justifier l'héritage de sa domination d'une génération à l'autre. L'éducation ne souffre plus des fléaux suivants : * suppression des capacités existantes de l'apprenant, au nom de la conformité sociale * promotion de l'obéissance, de la soumission et de l'acceptation sans critique de l'argument de l'autorité * manque de ressources, classes surchargées et enseignants débordés * destruction du cerveau et des capacités (cognitive et émotionnelle) des jeunes par une exposition sans restriction au contenu vidéo sur tous les écrans (télévision, tablettes, smartphones) * application sans critique des théories pédagogiques non fondées et inefficace.

1.1.2.2.6.1.1.1 Petite enfance (0-5 ans)

* Note : La petite enfance n'est plus un moment négligé de la vie où l'on croit que les besoins de l'enfant sont exclusivement biologiques, et où l'on croit que toute femme, parce qu'elle est une femme, possède nativement les compétences nécessaires pour fournir des soins. La petite enfance n'est plus un moment où les parents sont obligés de rester à la maison pour s'occuper de leur enfant, faute d'institutions d'éducation et de soins disponibles, ou de payer des sommes disproportionnées pour placer leur enfant dans une crèche privée conçue comme une consigne à bagages pour bébés, avec un personnel débordé, mal payé et sous-qualifié.

1.1.2.2.6.1.1.2 Enfance (6-11 ans)

* Note : L'enfance n'est plus le moment de la vie où l'enseignement se concentre exclusivement sur la langue maternelle et les mathématiques, au détriment de tout le reste.

1.1.2.2.6.1.1.3 Adolescents (12-18 ans)

* Note : L'apprentissage pendant l'adolescence n'est plus orienté vers l'acquisition à court terme et la

restitution (et l'oubli) de concepts et de notions abstraits disparates et sans lien entre eux, enseignés dans des silos disciplinaires séparés à des individus isolés sans aucune interaction productive entre eux pendant les cours.

1.1.2.2.6.1.1.4 Adultes

* Note : Les adultes ne sont plus considérés comme incapables d'apprendre une fois qu'ils ont terminé leurs études initiales et ne sont plus déterminés pour toute leur vie professionnelle par le diplôme (ou l'absence de diplôme) qu'ils ont obtenu à ce moment.

1.1.2.2.6.1.5 Travailleurs

* Note : Les travailleurs ne sont plus triés entre ceux qui ont un "haut potentiel", à qui la formation continue est généreusement payée par l'entreprise, dans une prophétie autoréalisatrice d'élévation des compétences et d'affirmation de soi légitimant l'accès aux postes de direction et de direction, et ceux qui doivent prendre leurs vacances et leur propre salaire (souvent modeste) pour financer la formation dont ils ont besoin pour maintenir leur employabilité (interne et externe).

1.1.2.6.2 Entretien

1.1.2.2.6.2.2.1 Soins de santé

* Note : Les soins de santé ne sont plus un bien de luxe accessible uniquement aux riches (qui sont couverts par un système d'assurance maladie fermé et à bas prix correspondant à leurs conditions de vie et de santé), tandis que les pauvres se retrouvent avec un système d'assurance maladie à prix élevé et à faible rendement (car ils sont dans la situation inverse), et doivent donc payer une part plus importante de leurs frais de santé plus élevés. Soins de santé ne sont plus exclusivement un processus curatif, intervenant très tard et souvent en situation d'urgence, car les gens attendent le traitement médical autant que possible, et pour des raisons financières.

1.1.2.2.6.2.2.2 Soins des nourrissons et des

enfants

* Note : La prise en charge des enfants et des nourrissons n'est plus un fardeau qui repose essentiellement sur les femmes, les obligeant à interrompre ou à négliger leur carrière professionnelle, accumulant ainsi un écart de rémunération et de carrière irrécupérable avec les hommes : les hommes et les femmes ne voient plus leurs enfants seulement tard le soir, après de longues journées de travail et de trajet pour eux, et une chaîne scolaire fragile et des solutions pour leurs enfants.

1.1.2.2.6.2.3 Soins aux personnes âgées

* Note : Les personnes âgées ne sont plus obligées de renoncer à un travail intense du jour au lendemain à la retraite et n'ont plus besoin de nombreuses années de dépression légère pour trouver des activités de remplacement significatives pour elles ; lorsqu'elles ont perdu leur autonomie, elles ne sont plus obligées de dépenser toutes leurs économies pour payer un logement sous-équipé où elles sont maltraitées par des aidants sous-payés et insuffisamment qualifiés.

1.1.2.7 Société

* Note : Les politiques publiques, et plus généralement les transformations de la société, ne sont plus l'objet de conflits idéologiques entre des conceptions tout aussi peu pertinentes et tout aussi simplistes de l'homme et de la société. Les politiques publiques ne sont plus le domaine où les politiciens appliquent leurs projets préférés, sans considération pour une validation empirique.

1.1.2.2.8 Contrôle de la conformité

* Note : La vérification de la conformité des marchandises aux exigences légales dans le marché intérieur de l'Union européenne (sur la santé et la sécurité, sur la protection de l'environnement) n'est plus effectuée par un zoo fragmenté de plus de 500 autorités publiques en sous-effectif, sous-équipées, incohérentes et opposées, qui ont toutes un intérêt direct à ne pas sanctionner leurs propres entreprises locales / nationales (qui pourraient alors faire perdre leur emploi aux populations locales) même si cela cause un tort aux personnes et à l'environnement, ainsi que la concurrence déloyale (et le chômage) aux entreprises respectant les lois en place ailleurs.

1.1.3 Accumulation des déchets

* Note : Les flux de déchets de notre consommation (y compris

tous les déchets intermédiaires générés tout au long de la chaîne d'approvisionnement) ne dépassent plus les capacités de régénération de notre environnement et ne s'accumulent plus dans les décharges ou dans les océans ; les résidus chimiques ne s'accumulent plus dans notre environnement et chez les animaux de la chaîne alimentaire ; la valeur biologique des déchets provenant des êtres vivants ne se perd plus pour la régénération du sol par incinération ou mise en décharge. La chaleur à basse température n'est plus perdue par simple dispersion dans l'air ou dans l'eau.

1.2 Conflits entre humains

* Note : Les décisions ne sont plus paralysées par des conflits interminables entre des parties apparemment inconciliables, par des droits de veto ou par des désaccords sur les faits mêmes sur lesquels les décisions doivent être fondées. Les individus ou les groupes ne contestent plus la légitimité même des règles, parce qu'ils considèrent (souvent avec raison) qu'on ne leur donne pas la possibilité de les formuler ou que les règles sont au profit exclusif d'une minorité sociale. Les individus ou groupes ne cherchent plus à échapper à leurs devoirs publics (par exemple, les impôts et les cotisations sociales) ou privés (par ex. dans leurs contrats).

1.2.1 Sur les faits

1.2.1.1 Sources d'information poussées

* Note : Les données ne sont plus la propriété d'organisations privées ou de particuliers, qui extraient des rentes de ceux qui veulent les utiliser. Les publications scientifiques ne sont plus une entreprise oligopolistique lucrative. Les organismes de normalisation n'opèrent plus sous le prétexte qu'ils servent uniquement des intérêts industriels, et ne sont plus rémunérés en vendant leurs normes à des prix prohibitifs pour les citoyens et les PME. La presse "People" qui profite de la divulgation de la vie privée des personnes a disparu.

(voir:Données non personnelles, générées par machine) 1.2.1.2 Informations issues de la recherche active

* Note : Les journalistes d'investigation et les dénonciateurs ne sont plus poursuivis.

1.2.1.1.3 Lois de la nature, de l'homme et de la société

* Note : La science n'est plus faite de 3 royaumes séparés : (1) les sciences sociales et économiques, qui étaient essentiellement des outils de domination idéologique par une élite restreinte ; (2) les sciences fondamentales et coûteuses qui n'étaient gérées par des scientifiques qu'en roue libre ; (3) la technologie dont l'agenda était déterminé par des intérêts économiques uniquement ; les publications scientifiques ne sont plus l'oligopole lucratif d'un petit nombre d'éditeurs qui exploitent le travail bénévole des scientifiques, mais dont les lecteurs et auteurs des articles paient. Les éditeurs de non-fiction sont à la veille de disparaître

1.2.1.1.4 Mesure

* Note : La comptabilité publique et privée n'a plus l'illusion que l'argent est la mesure de toutes choses, et que l'argent peut compenser toute perte ou dommage causé dans le monde par des phénomènes physiques et biologiques.

1.2.1.1.4.1 Ressources renouvelables

* Note : Les ressources renouvelables ne sont plus considérées comme étant remplaçables instantanément et comme ayant la possibilité d'être fournies à une vitesse et à un débit infinis pendant la nuit.

1.2.1.1.4.2 Ressources limitées, réversibles et non

renouvelables

* Note : Le stock de ressources limitées et non renouvelables n'est plus considéré comme pouvant être prolongé indéfiniment, à condition que le marché offre le bon prix incitatif.

(voir:Faire correspondre l'épargne aux projets d'investissement) 1.2.1.1.4.3 Biodiversité

* Note : La biodiversité n'est plus ignorée dans nos systèmes comptables.

1.2.1.1.4.4 Les externalités

* Note : Les externalités négatives, c'est-à-dire les coûts supportés par la société en raison des activités économiques de certains, ne sont plus dissimulées ou minimisées pour préserver ces intérêts

économiques.

1.2.1.1.5 Diffusion de l'information

* Note : La presse et les médias sociaux ne fonctionnent plus selon un modèle d'affaires basé sur la publicité. Ils ne sont donc plus dépendants des intérêts économiques et ont cessé de promouvoir des modes de vie inutiles et de diffamer les syndicats et les associations environnementales.

1.2.1.1.5.1 Critères de sélection des informations

* Note : La presse et les médias sociaux n'accrochent plus leurs utilisateurs à leurs écrans avec des vidéos ou des slogans courts et brutaux, et ne polarisent plus les débats dans le but d'augmenter le nombre de pages (et d'annonces) visionnées. Les informations sélectionnées pour diffusion ou affichage sur les médias sociaux ne sont plus sélectionnées pour leur contenu émotionnel, ni pour soutenir une vision du monde conforme aux intérêts des entreprises payantes.

1.2.1.1.5.2 Propagation sur les médias sociaux

* Note : La propagation virale des fausses nouvelles et du contenu émotionnel a presque disparu.

1.2.1.1.6 Présentation des informations

* Note : Le cercle vicieux suivant ne fonctionne plus : (1) le fait de recevoir des nouvelles entretient la peur et un sentiment d'impuissance, et donc de stress - et (2) le seul moyen apparent disponible pour atténuer ce stress est de recevoir plus de nouvelles.

1.2.2.2 Sur le partage des flux de ressources

1.2.2.2.1 Biens pour les besoins immédiats

* Note : Les besoins humains sont satisfaits par des biens, qui peuvent être matériels, immatériels et le plus souvent une combinaison des deux (par exemple, un produit de longue durée avec garantie et service d'entretien). Ce chapitre décrit comment les humains ont accès aux biens nécessaires pour satisfaire leurs besoins : La nature et l'intensité de ce travail sont déterminées par les capacités de la personne, et en particulier par son âge (les jeunes ne travaillent pas pendant leurs études, les seniors travaillent avec une intensité décroissante selon leur âge et leur condition physique), leur état de santé et leur handicap. Ce travail est rémunéré de deux manières : 1. il donne droit à l'accès aux biens alloués gratuitement par les pouvoirs publics 2. il est rémunéré suffisamment en termes monétaires pour permettre la satisfaction des besoins de la personne, dans le respect des autres et du milieu naturel, pour la fraction des besoins de la personne qui sont à sa discrétion, et au-delà de ce qui est alloué gratuitement.

1.2.2.2.1.1 Accès aux biens essentiels

* Note : Les biens essentiels tels que le logement, l'éducation, les soins de santé, l'eau, l'alimentation ne sont plus l'objet d'abus de position dominante, où le vendeur peut fixer son prix à tout niveau élevé, car il sait que le client doit avoir accès à ce bien.

1.2.2.2.1.1.1 Les budgets publics

* Note : Les budgets publics ne sont plus considérés comme un fardeau pour la société, et les impôts comme un fardeau dont il faut se débarrasser ; le coût des biens essentiels n'est plus laissé à la charge du ménage individuel ; ainsi, la duplication des dépenses qui pourraient être partagées entre de nombreux ménages ou à l'échelle de la société, et le gel des avoirs en biens dont la fonction essentielle est une assurance contre le mauvais sort, ne sont plus nécessaires ; les inégalités d'accès aux biens essentiels, entre quelques riches qui peuvent les utiliser pour leur usage privé et les pauvres qui ne peuvent le faire ont disparu.

1.2.2.2.1.1.1.2 Le contrôle citoyen

* Note : Les opérateurs privés ne discriminent plus les populations vulnérables ou stigmatisées lorsqu'ils donnent accès à des biens essentiels, une discrimination pour laquelle la charge de la preuve est presque impossible à satisfaire.

1.2.2.2.1.2 Accès aux ressources renouvelables

* Note : La société n'est plus divisée entre (1) les personnes bénéficiant de bons salaires et de bonnes conditions de travail, employées sous contrat à durée indéterminée et travaillant plus qu'à temps plein, avec des perspectives de carrière élevées, (2) le " précaire " de celles qui oscillent entre les contrats à court terme, mal payés, effectuant des tâches

terne sans perspective d'amélioration et (3) les chômeurs de longue durée, soutenus par ce qui est perçu comme une charité publique, accusé de laisser aller et de paresser et soumis au harcèlement permanent de services sociaux

1.2.2.2.1.2.2.1 Heures de travail

* Note : La société n'est plus divisée entre (1) quelques spécialistes hautement qualifiés et maîtrisant les règles d'allocation des ressources, effectuant des tâches difficiles ou impossibles à automatiser et travaillant de longues heures, et (2) une masse de personnes moins (ou moins qualifiées) sous la menace permanente d'être remplacées par des machines automatiques, travaillant de courtes heures, interrompues.

1.2.2.2.1.2.2.2 Rémunération du travail

* Note : La rémunération du travail n'est plus le résultat d'une négociation individuelle entre un employeur et un travailleur solitaire, où très peu de compétences non substituables sont rémunérées de manière obscène (par exemple, joueurs de football étoiles, PDG, commerçants, banquiers, certains spécialistes en informatique), et la plupart des autres compétences facilement substituables sont victimes du chantage des employeurs et se retrouvent avec des salaires bas et stagnants.

1.2.2.2.1.3 Accès à des ressources limitées, réversibles et non renouvelables

* Note : Les ressources limitées et non renouvelables telles que la teneur en carbone de l'atmosphère et les matières premières minérales ne sont plus considérées comme indéfiniment disponibles, à condition qu'un prix adéquat soit payé.

1.2.2.2.1.4 Accès aux prix réglementés

1.2.2.2.1.4.1 Au logement

* Note : Les propriétaires individuels de logements à louer ne peuvent plus faire de discrimination entre leurs locataires en fonction de leur appartenance ethnique (réelle ou perçue) / sexe / orientation sexuelle / handicap. Les propriétaires ne peuvent plus imposer de prix pour leur logement, en exploitant le fait que le logement est un bien essentiel pour lequel il n'existe aucun substitut. Les autorités publiques ne peuvent plus attribuer de logements sociaux à leur clientèle politique.

1.2.2.2.1.1.4.2 Aux biens fournis par des

monopoles naturels

* Note : Les monopoles naturels ne sont plus la propriété d'acteurs privés non réglementés, qui profitent de leur position pour extorquer des loyers indus à leurs clients (en facturant des prix élevés pour les biens qu'ils vendent) et fournisseurs (en payant des prix bas pour leurs achats).

1.2.2.2.1.5 Accès aux prix du marché

* Note : Les consommateurs et les clients professionnels ne subissent plus de pics et d'oscillations brutales dans le prix des biens essentiels qui empêchent les plus vulnérables d'y accéder.

(voir:Mesure) 1.2.2.2.1.1.5.1 Identifier le bon bien

* Note : Les consommateurs et les clients professionnels ne comptent plus sur la publicité trompeuse pour faire leurs choix d'achat ; les consommateurs ne comptent plus sur le mélange toxique de la marque (qui donne une prime à ceux qui ont le plus dépensé en publicité, au détriment de la qualité de la conception et du processus de production) et du prix (qui exerce une pression pour réduire les salaires et détériorer les conditions de travail et l'impact environnemental des processus) pour déterminer leurs choix. Les vendeurs ne sont plus dans une situation de conflit d'intérêts entre le fait de conseiller le client sur (1) ce qui est mieux pour lui ou (2) ce qui génère la marge la plus élevée pour leur entreprise.

1.2.2.2.1.1.5.2 Location

* Note : La location ou le leasing n'est plus un modèle commercial marginal à usage occasionnel.

(voir:Matière) 1.2.2.2.1.1.5.3 Achat

* Note : L'achat n'est plus le moyen presque exclusif d'accéder à des biens, y compris des biens d'usage très rare (par exemple les perceuses électriques). Les biens ne sont plus conçus pour être bon marché à l'achat, avec la perspective d'être hors d'usage en peu de temps, sans possibilité de réparation ou d'entretien, et donc de les jeter, avec toutes les

ressources intégrées irrémédiablement perdues.

1.2.2.2 Investissements pour les besoins futurs

* Note : L'investissement est la création d'outils et la constitution de capital de toute nature (infrastructure, machines, prototypes de nouveaux produits, procédés ou modèles d'affaires, logiciels, données, lois, règlements, procédures, normes) pour effectuer les transformations qui satisfont les besoins humains, avec une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources de toutes sortes (énergie, matières premières, temps de travail humain...) Un investissement détourne donc les ressources actuelles du flux normal et satisfait les besoins humains immédiats pour les satisfaire mieux et plus efficacement dans l'avenir.

1.2.2.2.1 Rémunération des investissements

renouvelables

* Note : Les ressources limitées et non renouvelables ne peuvent plus être ajoutées indéfiniment au stock existant d'infrastructures et d'équipements, sans récupération des ressources embarquées.

1.2.2.2.2.1.1 En ressources limitées et non

renouvelables

* Note : Les brevets ne sont plus des outils de dissuasion juridique nuls à l'encontre des concurrents, sans contenu inventif, ou sans description de la manière dont la fonction est techniquement exécutée. Le droit des brevets n'est plus une concurrence acharnée pour être le premier à être le premier, avec l'espoir d'être le seul et unique "gagnant qui prend tout".

1.2.2.2.2.1.2 Dans les activités innovantes

* Note : Les brevets ne sont plus des outils de dissuasion juridique nuls à l'encontre des concurrents, sans contenu inventif, ou sans description de la manière dont la fonction est techniquement exécutée. Le droit des brevets n'est plus une concurrence acharnée pour être le premier à être le premier, avec l'espoir d'être le seul et unique "gagnant qui prend tout".

1.2.2.2.2.2 Initiative personnelle des projets

d'investissement

* Note : La capacité d'initier des activités innovantes n'est plus réservée à ceux dont " les amis et la famille " sont suffisamment riches pour leur fournir le capital d'amorçage nécessaire à l'étude de la faisabilité technique et commerciale de leur projet, et à la mise en place de la première preuve de concept.

1.2.2.2.2.3 Faire correspondre l'épargne aux projets

d'investissement

* Note : Les marchés financiers ne sont plus des casinos dangereux où : (1) les prix oscillent à l'infini et à grande vitesse sans aucun rapport avec un phénomène sous-jacent ayant une influence sur la valeur économique des actifs ; (2) les volumes des transactions sur actifs et dérivés (par exemple les options) sont des ordres de grandeur supérieurs au volume des transactions dans une économie productive, et créent ainsi un risque systémique permanent pour l'économie, avec lequel les marchés font chanter la société pour la soumettre aux besoins en liquidités ultra courts termes (3) ceux ayant les connexions appropriées et les algorithmes rapides de décision privent les investisseurs de leurs avoirs.

1.2.2.2.2.4 Sélection des projets d'investissement

* Note : Les décisions d'investissement ne sont plus prises sur le seul critère du profit à court terme, sans considération des effets sociaux, sociétaux ou environnementaux.

1.2.2.2.3 Coûts

1.2.2.2.3.1 Coûts de l'infrastructure commune

* Note : Les particuliers ne sont plus obligés de payer sur leurs revenus privés des biens publics essentiels tels que l'éducation ou les soins de santé, les impôts ne sont plus concentrés sur ceux qui ne peuvent leur échapper (travailleurs et consommateurs), tandis que les propriétaires de capital et les sociétés évitent toute contribution fiscale ou sociale, la richesse ne se transmet plus d'une génération à la suivante. Les classes sociales et les inégalités ne sont plus ancrées dans les lignages familiaux.

1.2.2.2.3.2 Impôts pour externalités négatives

* Note : Les taxes sur les externalités négatives (par exemple sur les émissions de carbone) ne sont plus quelque chose que seuls les riches peuvent se permettre. Inversement, les riches ne peuvent plus être en mesure de causer unilatéralement du tort à autrui.

1.2.2.2.3.3.3 Sanctions pour infraction aux règles

* Note : Les amendes et les sanctions pour

violation des règles ne sont plus quelque chose que seuls les riches peuvent se permettre. Inversement, les riches ne peuvent plus être au-dessus des lois.

1.2.2.2.4 Risques

* Les compagnies d'assurance ne sont plus autorisées à écrémer le marché pour les clients les plus rentables (= les riches, les jeunes et les personnes en bonne santé), auxquels des prix bas sont proposés pour couvrir un faible risque, tandis que les pauvres, les personnes âgées et les malades sont laissés entre eux et paient des primes élevées pour un service faible en raison de leur risque élevé.

1.2.3 Sur le partage du capital social

1.2.3.1 Accès à la terre

* Note : La terre n'est plus un bien privé, où le propriétaire :(1) peut détériorer le sol de manière irréversible sans rendre compte à la société ;(2) peut monopoliser l'accès aux ressources essentielles (par exemple les terres agricoles, l'eau) et exclure les personnes de leur utilisation productive ;(3) saisit la valeur de tout investissement public (e.g. infrastructure, assainissement de l'environnement) dans le voisinage ;(4) capte une part arbitraire de la valeur de toute activité économique privée qui s'y déroule ; la terre n'est plus une classe d'actifs qui gèle les capitaux qui devraient être utilisés pour transformer le monde.

1.2.3.3.2 Accès au capital naturel

* Note : L'accès au capital naturel (ressources limitées et non renouvelables, milieux naturels précieux) n'est plus le monopole privé de certaines personnes ou sociétés riches.

1.2.3.3.3 Accès au capital culturel

1.2.3.3.3.1 Aux œuvres d'art plastique et d'architecture

* Note : L'accès aux œuvres d'art plastique ou d'architecture à haute valeur culturelle n'est plus le monopole privé de certains individus ou entreprises fortunés.

1.2.3.3.3.2 Aux œuvres littéraires et musicales

* Note : Les œuvres littéraires et musicales ne sont plus protégées après la mort de l'auteur, de sorte que ses héritiers ne bénéficient plus des rentes indues d'une créativité à laquelle ils n'ont pas participé, les œuvres cinématographiques et vidéo produites à l'échelle industrielle par les entreprises ne sont plus protégées au même titre que le travail créatif des individus.

1.2.3.4 Accès au capital institutionnel

* Note : Les statuts des entreprises et des organisations de plaidoyer, les systèmes d'assurance qualité, les processus internes des organisations et autres arrangements institutionnels ne sont plus réinventés à chaque nouvelle affaire, pour le seul bénéfice des avocats et des consultants.

1.2.3.3.5 Accès au capital technique

* Note : Les processus de transformation technique de l'information, de l'énergie, de la matière. les êtres vivants non humains, les humains et la société ne sont plus des "secrets commerciaux" fermés gardés sous le contrôle des initiés. Les nouveaux entrants potentiels dans une activité économique ne sont plus découragés par l'ignorance de ses caractéristiques de base.

1.2.3.3.6 Accumulation d'actifs

* Il n'est plus nécessaire d'accumuler et de transmettre des avoirs privés pour assurer un niveau de vie décent à ses enfants.

1.2.4 Règles et actions futures

* Lien : <http://www.kuneagi.org>

* Note : Les décisions sur les règles et les actions futures dans les organismes publics et dans les organisations privées (entreprises, associations) ne sont plus prises après des discussions opaques entre les quelques personnes ayant accès aux décideurs et capables de les menacer, et les questions importantes pour le grand public ne sont plus tenues à l'écart du programme politique. Les électeurs ne sont plus placés devant des choix à prendre ou à laisser, que ce soit lors des élections ou des référendums.

1.2.4.1 Débattre équitablement

* Note : Dans les débats impliquant des personnes de différentes langues maternelles, concernant l'analyse des faits ou la discussion

sur les actions futures dans des organisations et institutions privées ou publiques, la domination des (1) anglophones de langue maternelle anglaise, (2) de langue maternelle germanique proche de l'anglais, et (3) de ceux dont les parents étaient assez riches pour les envoyer plusieurs semaines par an pendant leur adolescence pour être immergé dans un milieu anglophone, a cessé.

1.2.4.2 Entre entités privées

* Note : Les contrats tels que les " conditions générales " dans les contrats de vente au détail, les contrats d'assurance, les contrats de vente B2B, les contrats de travail, les contrats d'agence artistique, les licences d'utilisation de brevets et autres droits de propriété intellectuelle, les conventions entre actionnaires, les statuts des sociétés et des organisations de défense ne sont plus réinventés à chaque nouvelle affaire, au seul profit des avocats et consultants, les contrats ne constituant plus un outil juridique qui renforce la position du fort sur le faible dans une opération.

1.2.4.3 Par des entités publiques

* Note : La définition des lois et règlements n'est plus fragmentée en micro-circonscriptions vulnérables au chantage des grands intérêts économiques, sous le prétexte de la subsidiarité. Les politiques à petite échelle ne se livrent plus à une concurrence à la baisse en matière de réglementation, de cotisations sociales et de fiscalité ; les efforts ne sont plus dupliqués dans chaque politique à petite échelle lorsqu'il s'agit de résoudre un problème ou une question publique générique.

1.2.4.4.3.1 Procédure législative ordinaire

* Lien :

https://en.wikipedia.org/wiki/Majority_judgment

* Note : Le vote aux élections majoritaires n'est plus stratégique et déterminé par les anticipations des citoyens sur le résultat du premier tour ; l'identité des députés aux élections par listes proportionnelles n'est plus déterminée par l'administration du parti qui définit le classement des candidats sur la liste. Le vote n'est plus soumis aux menaces du vote électronique où l'absence de trace du vote exprimé (et donc de données primaires), rend le processus susceptible d'être manipulé, les décisions ne sont plus bloquées par des exigences d'unanimité - et donc par un droit de veto accordé à chaque organe constituant d'une fédération comme l'Union européenne. Les députés, une fois élus, ne peuvent plus échapper à leur responsabilité envers leur circonscription.

1.2.4.4.3.2 Participation des citoyens au processus

législatif ordinaire

* Note : La participation externe au processus législatif n'est plus réservée aux lobbyistes professionnels qui ont des liens personnels avec les membres du gouvernement ou du Parlement et qui travaillent en dehors de tout examen public.

1.2.4.4.3.3 L'initiative citoyenne

* Lien : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-6792_en.htm

* Note : Les initiatives citoyennes européennes ne peuvent plus être bloquées par la Commission pour des raisons juridiques après avoir pris le temps et les efforts nécessaires pour recueillir le million de signatures requises.

1.2.4.4.4 Par sociétés

* Note : Dans les entreprises (= organisations qui transforment les flux matériels et immatériels pour fournir des biens aux clients, qu'ils soient publics ou privés), les organes de décision (par exemple l'Assemblée générale et le Conseil d'administration) ne représentent plus seulement les intérêts des actionnaires ; les entreprises ne cherchent plus à survivre à tout prix à la société ou à l'environnement, lorsque leurs activités sont reconnues nuisibles.

1.2.4.4.5 Dans les organisations de plaidoyer

* Note : Les organisations de défense non économiques (par exemple les partis politiques, les syndicats, les associations représentant les parties prenantes ou les causes d'intérêt public) ne peuvent plus être soutenues financièrement par des intérêts économiques.

1.2.5 Sur l'application des règles

* Note : Le temps humain n'est plus perdu à évaluer des applications simples de règles portant sur un ensemble fini de paramètres prédéfinis. les commissions de prise de décision n'opèrent plus dans l'opacité et sans responsabilité.